

A.T.R 3^{ème} volet & complément assurance récolte

Question :

Avez-vous des informations à propos du paiement définitif des aides PAC 2015 ?

Réponse :

Le Ministre de l'agriculture a annoncé de nouvelles mesures lors de sa conférence de presse du 26 janvier dernier, et notamment un nouveau versement de type ATR – Apport de Trésorerie Remboursable – qui sera mis en place en avril 2016 pour les bénéficiaires des MAEC des mesures de soutien à l'agriculture biologique (conversion et maintien).

Seront également concernées, l'aide à l'assurance récolte et les aides couplées végétales :

- Légumineuses fourragères,
- Protéagineux,
- Soja,
- Luzerne déshydratée,
- Semences fourragères

Question :

Quelles sont les démarches à faire ?

Réponse :

Pour tous les agriculteurs ayant déjà demandé l'apport de trésorerie d'octobre ou de décembre, il n'y aura aucune démarche supplémentaire à effectuer et le complément sera automatiquement versé. Pour les autres, un formulaire devra être déposé auprès de la DDT dès qu'il sera disponible. (Mise en ligne dans la rubrique « formulaire 2016 de téléPAC).

Question :

Avez-vous des informations sur l'Aide complémentaire à l'assurance récolte ?

Réponse :

Les formulaires pré remplis vont être envoyés sous forme papier vers le 5 février aux agriculteurs concernés. La date limite de dépôt des demandes auprès de votre DDT est fixée au 5 mars 2016. Sachez que comme l'aide complémentaire à l'agriculture biologique et la prise en charge des intérêts occasionnés par le versement de l'Apport de trésorerie remboursable il s'agit d'une aide de minimis.

Alain GUILLON – Gilles ROUX
Chambre d'agriculture de la Vienne

☎ Vivonne 05.49.36.33.60 ☎ Bonneuil Matours 05.49.85.87.80
☎ Montmorillon..... 05.49.91.01.15 ☎ Mirebeau 05.49.50.44.29